

L'an deux mil onze, le 31 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 25 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	21

Date de la convocation
Le 25 mai 2011

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude CLEMENT Jean-Paul, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, LEGRAND Véronique, MALLET Jacques, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PENY Marcel, RASTOUEIX Catherine, RENGEARD Jean-François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHAU André, VANNERON Michel.

Pouvoir de PORCHET Bernard donné à SÉNÉCHEAU André.

Etaient excusés : BELLIN Philippe, PEGUIN Laurent.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 31 mai 2011

2011/05/31/001 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DE 2 POSTES D’INFIRMIERES DE CLASSE NORMALE	3
2011/05/31/002 – TRAVAUX EHPAD DE COUHÉ – MISSION SPS, CONTROLE TECHNIQUE ET ÉTUDE DE SOL	3
2011/05/31/003 – SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2011 ASSOCIATIONS CANTONALES	3
2011/05/31/004 – ALSH ÉTÉ 2011	5
2011/05/31/05 – AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL – SOUTIEN AUX VACANCES POUR LES FAMILLES DÉFAVORISÉES	6
2011/05/31/06 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D’ALLOCATION FAMILIALE CONCERNANT L’AIDE AUX TEMPS LIBRES ALLOUÉE AUX STRUCTURES – ATLAS-	6
2011/05/31/007 – TARIFS CONSOMMATIONS PISCINE ET ILES DE PAYRÉ 2011	6
2011/05/31/008 – TARIFS BATEAUX ET KARTS AUX ILES DE PAYRE – SAISON 2011	7
2011/05/31/009 – TARIF ANNÉE 2011 – ENTRÉES PISCINE	7
2011/05/31/010 – DÉFENSE INCENDIE SUR LA ZONE DES TRANCHIS	7
2011/05/31/011 – AUDIT DES CHARGES PATRONALES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – FLPA DE CHAUNAY	7
2011/05/31/012 – PARTICIPATION AUX DÉPENSES DU STADE DE FOOT DE ROMAGNE POUR L’ANNÉE 2010	8
2011/05/31/013 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA	8
2011/05/31/014 – CONVENTION D’ASSISTANCE A L’ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AVEC VIENNE SERVICE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – SERVICE GÉNÉRAUX	8
2011/05/31/015 – CONVENTION D’ASSISTANCE A L’ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AVEC VIENNE SERVICES – FLPA DE COUHÉ	9
2011/05/31/016 – VILLAGE TV	9
2011/05/31/017 – ACQUISITION TERRAINS MOINE SITE DE LA QUINCARDERIE A CEAUX EN COUHÉ	10
2011/05/31/018 – ACHAT DE BENNES DÉCHETTERIES	10
2011/05/31/019 – ALSH AU LYCÉE ODILE PASQUIER – ÉTÉ 2011	10
2011/05/31/020 - 1 ^{ère} RENCONTRES EN RÉGION DE COUHÉ	11
2011/05/31/021 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GÉNÉRAL	11

2011/05/31/001 – EHPAD DE COUHÉ – TRANSFORMATION DE 2 POSTES D’INFIRMIERES DE CLASSE NORMALE

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que deux infirmières en poste sous contrat dont un poste à 35/35^{ème} et le deuxième à 28/35^{ème} viennent de réussir l’examen d’infirmière de classe normale de la fonction publique territoriale, il convient de transformer les deux postes de contractuels en statutaire au grade d’infirmière de classe normale à compter du 1^{er} Juillet 2011.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

2011/05/31/002 – TRAVAUX EHPAD DE COUHÉ – MISSION SPS, CONTROLE TECHNIQUE ET ÉTUDE DE SOL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu’il est obligatoire de recourir à un coordonnateur de sécurité santé (SPS), de s’adjoindre l’assistance d’un bureau de contrôle et de réaliser une reconnaissance de sol pour l’extension / réhabilitation et amélioration de l’efficacité énergétique des locaux de l’EHPAD du Champ du Chail.

Après consultation de différentes entreprises de coordinateur SPS, de contrôle technique et bureau d’étude de sol, il propose que soient retenus :

- **En qualité de coordonnateur S.P.S.**, la société SOCOTEC pour un montant de 4 295 € hors taxes soit 5 136,82 € toutes taxes comprises ;
- **En qualité de bureau de contrôle technique** (mission L + LE + SEI + HAND) : la société DEKRA pour un montant de 10 590 € hors taxes soit 12 665,64 € toutes taxes comprises ;
- **Et en qualité de bureau d’étude de sol**, la société AIS pour un montant de 1 930 € hors taxes soit 2 308,28 € toutes taxes comprises.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Accepte les propositions telles que définies ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires concernant ces dossiers.

2011/05/31/003 – SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2011 ASSOCIATIONS CANTONALES

Monsieur le président rappelle au conseil qu’un certain nombre d’association œuvrent sur le plan local et présente un intérêt culturel, social, sportif qui contribue à l’harmonie et à l’animation du territoire.

Le président donne lecture des montants prévisionnels pour 2011 :

	<u>Montant 2011</u>
CAIC	<u>1250 €</u>
CERCLE D’ESCRIME	<u>750 €</u>
SUD VIENNE REGION DE COUHE	<u>5250 €</u>
JUDO CLUB CANTONAL	<u>1100 €</u>
TENNIS CLUB DE COUHE	<u>1650 €</u>
Hand Ball	<u>1 100 €</u>
2000 Danses	<u>1100</u>
Plateforme Aérodrome Couhé-Brux	<u>3750 €</u>
C.O.U.H.E solidarité tiers Monde	<u>150 €</u>
ESCALE Trail	<u>1500 €</u>
ESCALE fonctionnement	<u>1000 €</u>
ESCALE épicerie sociale	<u>3200 €</u>

ESCALE foyer jeunes	<u>500 €</u>
SAPEURS POMPIERS Couhé	<u>1 500 €</u>
SAPEURS POMPIERS Chaunay	<u>842 €</u>
Association PECHE GARDON de Couhé	<u>2450 €</u>
BOITE A MUSIQUE	<u>21 400 € (à verser 15 900 €)-</u> 5 500 € déjà versés délibération 22 février 2011
FOYER RURAL Aquarelle + chorale	<u>500 €</u>

Les associations UVCC et comité de jumelage n'ont pas formulé de demande justifiant que leur budget ne nécessite pas de soutien de la Communauté de Communes pour cette année.

Le président rappelle que conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et aux articles L. 1611-4 du Code L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les associations doivent fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une **copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé**, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. Dans le contexte budgétaire actuel, l'octroi des subventions pour l'année 2011 a été limité en fonction des demandes faites à 6/12 ° de l'année antérieure. Il est demandé à la commission référente que les associations concernées soient informées des crédits alloués et qu'elles mettent en œuvre au plus tard à la rentrée de septembre toutes les dispositions nécessaires pour justifier précisément des besoins tout en ayant valorisé leurs recettes propres.

Le président stipule que des critères devront être réfléchis pour que la répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle soit plus équitable et harmonisée. Un pass activités pourrait être étudié et des ratios pertinents d'éligibilité devront être mis en place.

Le président rappelle également les dotations à verser aux associations pour lesquelles une mission de service leur a été déléguée :

• dans le cadre des Contrats enfance-jeunesse

PIC & PLUMES (structure petite enfance)	<u>15 000 €</u> pour le Relais Assistante Maternelle <u>5 000 €</u> atelier Accueil Parent
FOYER RURAL CLSH	<u>17 013,45 €</u> pour le fonctionnement 2010-2011 Centre de Loisirs des 3-11 ans et <u>19 600 €</u> de reversement du soutien 2010 CAF/MSA

• dans le cadre de coordination et d'animation du Territoire

Office de Tourisme et d'animation du canton de Couhé	<u>35 000 €</u>
--	-----------------

• dans le cadre de l'action social et gérontologique du canton

ADMR du canton de Couhé	<u>12 000 €</u>
-------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, oui, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder les subventions sus nommées :
- **RAPPELLE** que les associations doivent fournir le budget réalisé et un résumé d'activités justifiant des dépenses restant à couvrir tout en étudiant une refonte tarifaire en collaboration avec la commission vie associative.
- **DONNE** mandat au président à signer toutes les pièces nécessaires.

Dans le cadre de la politique jeunesse, trois camps sont organisés par l'équipe d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans avec 2 à 3 encadrants :

1. **un camp à Parthenay pour le Festival Ludique International du 11 au 13 juillet 2011** pour 16 jeunes. Découverte de tous les espaces du festival ainsi que l'espace aquatique Gatinéo et hébergement à la MFR de Secondigny soit un budget prévisionnel de 1 126 € ;
2. **un camp « entre mer et lac » à Bombannes du 8 au 12 août 2011** pour 24 jeunes avec stage de surf, catamaran, ski nautique, hébergement sous tente et restauration en pension complète au camping UCPA de la Dune Bleue soit un budget prévisionnel de 5 850 € ;
3. **Un séjour « Paris et sa richesse culturelle » du 22 au 26 août 2011** pour 12 jeunes avec découvertes des musées Louvre, Picasso, Histoire naturelle, en demi-pension au centre Maurice Ravel soit un budget prévisionnel de 4200 €.

Sur le reste de la période estivale, le ALSH ados propose entre autres :

- ✓ **du 4 au 8 juillet : semaine « culture africaine »** stage de danse et de percussions africaine avec l'association Corps Peau R'Ailes pour un montant de 638 € ;
- ✓ **du 18 au 22 juillet : semaine « sports et loisirs »** randonnée cheval, pratique de kin ball, piscine, karting et 1 tournoi de flipper-baby ;
- ✓ **du 25 au 29 juillet : semaine « O fil de l'eau »**, activités aquatiques piscine, kayak, aquagym sortie à la base de Nautilus et celle de st Cyr ;
- ✓ **du 1 au 5 août : « dans le 1000 »** semaine sur la pratique du tir à l'arc, fléchettes, à la carabine, paint-ball et sarbacane ;
- ✓ **du 16 au 20 août : « vertige et frissons »** activités de plaine nature et plein air (orientation – frisbee-accro-branches- spéléo...) ;
- ✓ **du 29 août au 2 septembre-** accueil commun avec les 2 centres ;

Sur les 15 600 € de dépenses prévisionnelles de l'ALSH été 2011, la prise en charge par les familles s'élèverait à 12 000 € (valeur maximale pouvant varier en fonction des effectifs et des tarifs échelonnés dégressifs selon quotient familial)

	QF < 548 €	549 € < QF > 800 €	801 € < QF > 1100€	> 1 100 €
Semaine 1, 3,4,5,7 et 9				
5 jours	30 €	40 €	50 €	60 €
4 jours	26 €	35 €	43 €	52 €
3 jours (seulement pour la semaine 7)	21 €	28 €	35 €	42 €
<u>camp 1</u> Festival Ludique semaine 2	55 €	60€	65 €	70 €
<u>camp 2</u> « entre mer et lac » à Bombannes semaine 6	140 €	160 €	180 €	200 €
<u>camp 3</u> séjour « Paris» semaine 8	140 €	160 €	180 €	200 €
A partir du 2 ^{ème} enfant de la même famille et pour la même semaine d'activités, sera pris en compte l'échelon précédent (inférieur) pour la tarification et ce valable pour les deux centres.				

Le président souligne que les camps feront l'objet d'une participation de la caisse d'allocations familiales et de la MSA dans le cadre de la contractualisation du Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la totalité des actions du centre de loisirs ados pour l'été 2011 tant sur le contenu que sur le montage financier ;
- mandate le président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

2011/05/31/05 – AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL – SOUTIEN AUX VACANCES POUR LES FAMILLES DÉFAVORISÉES

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Conseil Général de la Vienne a décidé de reconduire son aide aux vacances pour les familles défavorisées domiciliées dans le département de la Vienne au titre de l'année 2011.

Cette aide est accordée aux enfants de moins de 16 ans. Son montant s'établit comme suit :

- ✓ 53 € par enfant pour un séjour en centre de vacances avec hébergement ou en camp d'adolescents d'une durée supérieure à 6 jours ;
- ✓ 27 € par enfant pour un séjour en centre de loisirs sans hébergement ou en mini camp d'une durée supérieure à 3 jours.

Cette aide sera attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450 € (justificatif CAF ou MSA).

Les familles devront s'adresser directement au directeur du centre de loisirs ados afin que les demandes remplies et envoyées toutes ensemble soient examinées par la commission permanente du Conseil Général pour un paiement global à la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/06 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE CONCERNANT L'AIDE AUX TEMPS LIBRES ALLOUÉE AUX STRUCTURES – ATLAS-

Le Président informe le Conseil Communautaire que la convention d'objectifs et de financement passée avec la Caisse d'Allocations familiales sur l'aide aux temps libre allouée aux structures (ATLAS) est arrivée à échéance et qu'il conviendrait de signer un avenant à cette convention.

Les modalités de l'avenant resteraient identiques à la convention.

Le renouvellement de l'avenant sera d'une durée d'un an à savoir jusqu'au 31 décembre 2011.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement concernant l'aide aux temps libre allouée aux structures (ATLAS) avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/007 – TARIFS CONSOMMATIONS PISCINE ET ILES DE PAYRÉ 2011

Le Président donne lecture des consommations mises à la vente pour la saison 2011 :

• Glaces Magnum Classic et Temptation- Cornetto Enigma - Calippo shots, surprise CUP, Solero	<u>2,00 €</u>
• Glaces type Cornetto classic -Super twister- Calippo - Milk time-Gummy UP-	<u>1,50 €</u>
• Boissons froides	<u>1,50 €</u>
• Bonbons - Autres confiseries	<u>1,50 €</u>
• Batonnet à l'eau- X pop - Rocket - Barre Caramel Nuts	<u>1,00 €</u>
• Café, thé	<u>1,00 €</u>
• Eau 50 cl	<u>0,50 €</u>

Ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retenir la tarification 2011 susnommée.

2011/05/31/008 – TARIFS BATEAUX ET KARTS AUX ILES DE PAYRE – SAISON 2011

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de fermer pour la saison 2011 la baignade de Payré dû aux déficits hydriques et aux restrictions d'eaux rencontrées depuis le début de l'année.
- Fixe les tarifs des activités payantes des Iles de Payré pour la saison 2011 tels déclinées ci-après (pas d'augmentation – tarifs identiques à ceux de 2010) :

BATEAUX MINIATURES les 25 Minutes :

- adultes – enfants de plus de 16 ans : 4,00 €
- enfants de moins de 16 ans : 2,50 €
- groupes à partir de 15 personnes :
- * adultes : 3,00 € par personne ; * enfants : 1,50 € par personne.

KARTING : 1,00 € le jeton

2011/05/31/009 – TARIF ANNÉE 2011 – ENTRÉES PISCINE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs d'entrée à la piscine intercommunale de Couhé pour la saison 2011 tels déclinés ci-après (**pas d'augmentation – tarifs identiques à ceux de 2010**) :

ADULTES

L'unité 1,50 €
Le carnet de 10 14,00 €

ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS

L'unité 1,00 €
Le carnet de 10 8,00 €

2011/05/31/010 – DÉFENSE INCENDIE SUR LA ZONE DES TRANCHIS

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire la nécessité d'installer une borne incendie sur la Zone industrielle des Tranchis suite à l'implantation du centre technique de la DIRA.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'installation par le SIVEER pour une dépense de 2 406,82 € hors taxes ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/011 – AUDIT DES CHARGES PATRONALES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – FLPA DE CHAUNAY

Le président informe le Conseil qu'il a reçu une proposition de la Sté CTR, groupe national spécialisé dans les audits fiscaux et sociaux, afin d'examiner l'ensemble des charges patronales supportées par la Communauté de Communes ainsi que les établissements médico sociaux. Cet audit est gratuit et peut à tout moment ne pas y être donné suite sans frais.

La rémunération du cabinet se fait sur les économies réalisées, soit 42% des économies des trois années passées et de l'année en cour. Le paiement ne s'effectuerait qu'après remboursement des caisses concernées.

Toute la procédure est à la charge du cabinet (courriers, contacts, suivi, relance,...) avec une intervention minimale de nos personnels (remise initiale des documents).

Accessoirement, le contrat comprend un accès gratuit pendant trois mois (1 292 €) aux services de SVP. La première partie de la prestation pourrait se dérouler avant l'été, pour une remise de l'audit en septembre.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/012 – PARTICIPATION AUX DÉPENSES DU STADE DE FOOT DE ROMAGNE POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur le Président rappelle au Conseil la délibération du 3 octobre 2006 accordant une subvention exceptionnelle aux communes accueillant le club cantonal de foot l'ESV.

Monsieur le Président informe que la Commune de Romagne nous a fait parvenir un état récapitulatif des frais annuels du stade de foot et fait apparaître une dépense totale de 6 305,03 € pour le compte de la saison écoulée. Le stade de foot étant utilisé par l'ESV, la commune de Romagne sollicite une subvention à hauteur de 100% de ses dépenses soit 6 305,03 €.

Vu l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, qui interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire.

Vu l'article L. 432-12 du nouveau code pénal définissant le délit de prise illégale d'intérêt.

Monsieur PORCHET n'a pas participé au vote (pouvoir de vote non décompté).

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le versement de 6 305,03 € à la commune de Romagne comme susnommée ;
- Autorise le Président à signer toute pièce afférente au dossier.

2011/05/31/013 – LOCATION SALLE MULTIMÉDIA

Le Président informe le Conseil qu'un organisme de formation organise une formation dans notre salle multimédia à des jeunes du Canton. Celle-ci est d'une durée de 14 jours pour un prix journalier de 120 €. Ce montant comprend la mise à disposition de la salle multimédia ainsi que 8 postes informatiques, l'ensemble rétroprojection avec écran, la kitchenette, le téléphone.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de louer la salle multimédia au CLAF pour un prix journalier de 120 € ;
- Décide de fixer le tarif journalier à 120 € à partir de 5 jours réservés, le prix de 300 € reste en vigueur (délibération du 22 février 2011) pour une durée inférieure ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/014 – CONVENTION D'ASSISTANCE A L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AVEC VIENNE SERVICE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – SERVICE GÉNÉRAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 10 décembre 2007,

Considérant que le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements « Vienne Services » a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes, dans un cadre mutualisé.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'organe délibérant que dans le cadre de son activité informatique, Vienne Services met à disposition de ses collectivités adhérentes ses compétences d'aide à la décision en matière d'équipement informatique de ces dernières.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention soumis par Vienne Services. Celle-ci a pour objet d'organiser les modalités de l'assistance apportée par Vienne Services à la collectivité pour l'acquisition des matériels informatiques définis dans un cahier des charges.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention soumis par Vienne Services pour l'assistance à l'équipement informatique des collectivités ;
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/015 – CONVENTION D'ASSISTANCE A L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AVEC VIENNE SERVICES – FLPA DE COUHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 10 décembre 2007,

Considérant que le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements « Vienne Services » a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes, dans un cadre mutualisé.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'organe délibérant que dans le cadre de son activité informatique, Vienne Services met à disposition de ses collectivités adhérentes ses compétences d'aide à la décision en matière d'équipement informatique de ces dernières.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention soumis par Vienne Services. Celle-ci a pour objet d'organiser les modalités de l'assistance apportée par Vienne Services à la collectivité pour l'acquisition des matériels informatiques définis dans un cahier des charges.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention soumis par Vienne Services pour l'assistance à l'équipement informatique des collectivités ;
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/016 – VILLAGE TV

Monsieur le Président rappelle au Conseil la délibération du 21 juillet 2009 sur l'autorisation d'engagement avec la Société Village TV pour un montant de 45 000 € de crédits prévisionnels sur une période de trois ans *conformément à l'extension des autorisations d'engagement aux communes et aux groupements intercommunaux* (article 5 de l'ordonnance, modifiant l'[article L. 2311-3 du CGCT](#)) *qui pour certaines dépenses de fonctionnement, permet de s'engager de façon pluriannuelle, dans le cadre d'une autorisation d'engagement.*

Pour 2011, le crédit prévisionnel prévu s'élève à 17 500 €.

Le président demande qu'il soit réduit à 10 000 € au regard des restrictions budgétaires 2011 et compte tenu des besoins de la collectivité.

Le conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte que soit diminuée l'enveloppe initiale et qu'elle soit portée à 10 000 € ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/017 – ACQUISITION TERRAINS MOINE SITE DE LA QUINCARDERIE A CEAX EN COUHÉ

Le président expose à l'assemblée l'opportunité d'acquérir un parcellaire de 2ha42ca dans un coteau bordant la Vallée de la Bouleure et le site de la Quincarderie (86700- Ceaux en Couhé), propriété de la Communauté de Communes comprenant l'étang de pêche et le gîte de groupe.

Les parcelles concernées (cadastrées A730 et A731 - lieu dit - le Pré Martin) sont de la propriété de Mr et Mme MOINE demeurant à Ligugé et leur notaire « maitre BERNARDEAU » a fait parvenir une offre de cession à hauteur de 7000 €.

Le président observe qu'au regard de leur situation, ces terrains pourraient faire l'objet d'une inscription en espaces naturels sensibles auprès du Conseil Général.

Le conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de ces dites terrains dans les conditions sus nommées;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/05/31/018 – ACHAT DE BENNES DÉCHETTERIES

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il serait opportun d'acheter des bennes pour le bon fonctionnement de la déchetterie au regard des demandes de location et des rotations générées par l'augmentation des tonnages et volumes apportés. Le besoin se décompose d'une benne à gravats 10 m³ et de deux bennes renforcées de 30 m³. A titre optionnel, un plateau et un caisson fermé 15m³ avec trappes seront intégrés dans la demande de devis.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président de lancer une consultation relative à la fourniture du matériel sus nommé;
- Autorise le président à signer le bon de commande à venir dans la limite des crédits ouverts.

2011/05/31/019 – ALSH AU LYCÉE ODILE PASQUIER – ÉTÉ 2011

Monsieur le président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 31 mai 2005 portant sur la mise à disposition des locaux durant les vacances scolaires afin d'accueillir le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Le pôle enfance étant presque achevé et sera en cours d'aménagement au début des vacances d'été, le Lycée Odile Pasquier a répondu favorablement à la mise à disposition demandée à savoir du 4 juillet au 2 septembre 2011.

Elle concernerait les locaux suivants : une salle polyvalente de 108 m², 3 salles de classes dont deux de 27 m² et une de 54 m², un centre de documentation de 67 m² équipé de 4 postes informatiques, un réfectoire avec un self service de 54 m², une cuisine de collectivité équipée de 27 m², la cuisine pédagogique, le parc arboré et un lieu de stockage de matériel.

Le Lycée Technologique Odile Pasquier, 5 place de la Marne, 86700 Couhé propose un forfait d'occupation 600 € toutes charges comprises par semaine incluant les frais internet, téléphone, les photocopies, consommables informatiques, électricité et eau.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'exposé et décide les termes de la mise à disposition sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a été sollicité par la commission communication de la Communauté de Communes afin d'organiser les 1ères rencontres en région de Couhé prévue le 18 juin 2011. Celles-ci ont pour objectif de réunir tous les élus municipaux du canton pour un moment d'échanges et de réflexion. Le thème principal de ces 1ères rencontres se porte sur la réforme des collectivités territoriales et son impact animé par Mr Gilles PRADEAU membres de l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS). Le montant de son intervention s'élève à 1 488,00 € (forfait présentation, livrets et frais de déplacement).

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Investissement dépenses

Opération 0132 / gîte – salle accueil séminaires Brux

Article 2031 – frais d'études 5 000 €

Opération 077 / aménagement des rivières

Article 2128 – autres agencements et aménagements de terrain 2 000 €

Investissements recettes

Opération 0132 / gîte de Brux

Article 1641 - emprunts en euros 5 000 €

Opération 077 / aménagement des rivières

Article 1641 - emprunts en euros 2 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.